



TOGO **DEBOUT** ET MARCHE POUR TA LIBERTE

**METTRE
UN TERME
À L'ETAT
D'EXCEPTION
PERMANENT**

*La communauté
internationale
face à ses responsabilités*

COLLECTIF TOGODEBOUT-EUROPE-USA-CANADA

TOGO DEBOUT

ET MARCHE POUR TA LIBERTÉ



#TOGODEBOUT

#TOGOENMARCHE

LE COLLECTIF TOGODEBOUT

1. Qui sommes-nous ?

Le Collectif TogoDebout est né dans un premier temps au sein de la diaspora togolaise en Europe en Août 2017, à la suite de la répression barbare des manifestations au Togo. TogoDebout est **une coordination spontanée, a priori éphémère**, créée dans le but de faire échec à la barbarie récurrente, de contribuer à la fin de la dictature au Togo et d'y promouvoir l'ancrage d'un vrai processus de démocratisation caractérisé par l'instauration d'un Etat de droit.

Le Collectif TOGODEBOUT-Europe a été portée, au nom de notre bien commun le Togo, par des organisations de la société civile de la diaspora, notamment par Synergie-Togo. Le Collectif a rapidement agrégé toutes les bonnes volontés, structurées ou individuelles, qui se sont manifestées au fur et à mesure que s'exprimait et grandissait la mobilisation autour des deux mots d'ordre clés initiaux des manifestations du 19 et 20 Août que sont :

- **le retour à la constitution originelle de 1992**
- **le droit de vote de la diaspora.**

2. Nos objectifs et actions

L'objectif est d'organiser l'action commune à l'international dans le but d'en améliorer l'efficacité, en utilisant des outils de communication conformes aux standards des pays de résidence de la diaspora togolaise afin de :

- **Renforcer la mobilisation des togolais de la diaspora**
- **Optimiser l'impact, l'efficacité et la cohérence des actions** de mobilisation, d'information et de plaidoyer mises en œuvre en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et en Afrique, le tout en lien avec les mots d'ordre des organisations actives au Togo.
- **Capitaliser le soutien des mouvements panafricains et des amis du Togo.**
Par le biais de modes d'actions variées et complémentaires relevant du plaidoyer, les organisations et personnes ressources membres du Collectif TogoDebout se mobilisent en "task-forces" en charge des missions suivantes :
 - Construction d'une **expertise solide et crédible**
 - Communication et **relais des mobilisations citoyennes** au sein des diasporas africaines en Europe et **auprès des médias et des réseaux sociaux**
 - **Lobbying auprès des décideurs**
 - Consolidation d'**alliances et partenariats entre mouvements de la société civile**
 - **Mobilisation publique pour porter la cause** (manifestations, conférences/débat, événements...)
 - **Mobilisation financière pour apporter une aide médicale ou matérielle aux personnes blessées** lors des manifestations, ainsi qu'aux familles endeuillées.

Le 27 juillet 2018

Le Coordinateur Général

Karl GABA

Contacts :

TogoDebout Europe
Brigitte AMEGANVI
+336 14 88 31 21

TogoDebout UK
Paul SILLY
+44 7946 746356

TogoDebout USA
Claudine MATHEY
+1 (515) 518-0230

TogoDebout Canada
Raymonde DANIKEY
+1 (613) 323-2226

TOGO :
METTRE UN TERME A L'ETAT D'EXCEPTION PERMANENT
La communauté internationale face à ses responsabilités

sommaire

PRÉAMBULE	5
1. RESUMÉ EXECUTIF	6
1.1 État des lieux	6
1.2 Propositions de sortie de crise	7
1.3 Les risques inhérents à une reconduction des vieilles recettes	7
1.4 Il est urgent d'agir maintenant	8
2. CAPTATION DE POUVOIR DE PÈRE EN FILS PAR LA VIOLENCE	9
2.1 Triples coups d'Etat	9
2.2 Tentative de légalisation de la succession dynastique par des élections calamiteuses	9
3. LE SYSTEME GNASSINGBÉ ET SES PILIERS	10
3.1 Impunité comme système de récompense	10
3.2 Gestion ethnique et clanique du pouvoir	10
3.3 Non-respect des accords issus des multiples dialogues	11
3.4 Main mise et instrumentalisation de toutes les institutions de la République	12
3.5 Prédation des ressources économiques du pays	12
4 LES MANQUEMENTS HISTORIQUES DE LA CEDEAO	14
4.1 La responsabilité historique de la CEDEAO	14
4.2 La CEDEAO : entre naïveté ou complicité historique	14
5. LA SITUATION SOCIOPOLITIQUE ACTUELLE	16
5.1 Les masques sont tombés	16
5.2 Déni aux Togolais des droits garantis par la CEDEAO	17
6. PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE POUR UNE SORTIE DE CRISE PÉRENNE	18
6.1 Le nœud gordien : une armée prétorienne	18
6.2 Feuille de route pour une sortie de crise efficace et pérenne	18

préambule

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur....

Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, tendant invariablement au même but, marque le dessein de soumettre au despotisme absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de rejeter un tel gouvernement et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future....

Pour le prouver, soumettons les faits au monde impartial :

... Dans tout le cours de ces oppressions, nous avons demandé justice dans les termes les plus humbles ; nos pétitions répétées n'ont reçu pour réponse que des injustices répétées. Un prince dont le caractère est ainsi marqué par les actions qui peuvent signaler un tyran est impropre à gouverner un peuple libre.



Déclaration unanime des 13 États unis d'Amérique réunis en Congrès le 4 juillet 1776. *(Texte traduit de l'anglais par Thomas Jefferson, 1776)*

Certes, c'était au 18ème siècle et cette déclaration ne concernait pas le monde noir, encore réduit à l'esclavage dans le monde entier. Mais, l'esclavage a été progressivement aboli dans le monde au cours du 19ème siècle.

Le 20ème siècle a vu l'adoption de la déclaration universelle des Droits de l'Homme en 1948 et l'accession à l'indépendance des peuples qui étaient encore sous domination coloniale.

Le Togo, quant à lui, a accédé à la souveraineté nationale le 27 avril 1960, à la suite d'une élection au cours de laquelle le peuple togolais s'est prononcé en faveur de l'indépendance.

Cette élection, organisée par l'ONU le 27 avril 1958, soit 200 ans jour pour jour après l'abolition, sous l'impulsion de Victor Schœlcher, de l'esclavage en France, reste, avec le scrutin du 27 Septembre 1992 soumettant le projet constitution de la quatrième République au référendum, les seules élections libres et transparentes que le Togo ait jamais connues.

Car ce petit pays du Golfe de Guinée que l'on a souvent du mal à identifier sur une carte d'Afrique est resté l'un des bastions d'un système idéologique, prédateur et criminel, qui opprime le continent noir depuis des siècles, et qui a su, dans l'histoire des peuples africains, se muer de colonisation en décolonisation puis en néo-colonialisme et aujourd'hui en collusion avec des régimes autoritaires, que l'on appelle pudiquement régimes forts. Ces régimes à la tête desquels ont été placés des pantins que l'on arme, où l'on prélève des troupes chargées de faire revenir et de maintenir la paix dans d'autres pays où des conflits ont été générés parce qu'il faut bien continuer à utiliser des armes que le continent africain n'a jamais produites.

Aujourd'hui, nous sommes au 21ème siècle et la société civile togolaise, réunie au sein du Collectif TogoDebout Diaspora rappelle cette déclaration fondatrice et **"soumet au monde impartial" et globalisé du troisième millénaire**, la tyrannie d'une autre ère qui pourtant, opprime aujourd'hui encore le peuple togolais.

Elle exprime le vœu que les facilitateurs et autres missi dominici de l'Afrique indépendante qui se pencheront dans les jours qui viennent sur ce qu'il y a lieu d'appeler **"l'exception togolaise"** soient animés de la même **"éthique du dévouement au travail" et de la droiture** qui ont caractérisé l'œuvre de Max DORSINVILLE le commissaire, de nationalité Haïtienne qui a dirigé la mission de l'ONU organisatrice de l'élection historique de 1958.



1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Comme son père, M. Faure Gnassingbé a pris le pouvoir par la force au Togo à la suite d'une succession de coups d'Etat sanglants. Le père et le fils se sont maintenus au pouvoir, par l'instauration progressive d'un Etat de terreur qui perdure au Togo. En effet, le Général GNASSINGBE Eyadéma a gouverné le Togo d'une main de fer entre 1967 et 2005.

À l'annonce de son décès le 5 février 2005, son fils Faure, pour lui succéder, a perpétré un coup d'Etat militaire. Le lendemain, il a essayé de légaliser par un coup d'Etat constitutionnel tout aussi inacceptable, le coup d'Etat militaire de la veille. La CEDEAO et l'Union Africaine ont alors **proposé comme solution de sortie de crise l'organisation d'élections que tous savaient frauduleuses**. Ce coup de force électoral légalisa les deux coups d'Etat qui ont précédé. Il permit à M. Faure GNASSINGBE de se maintenir au pouvoir, au prix d'une répression sanglante de la contestation de cette mascarade électorale, répression qui a fait plus de 500 morts selon un rapport d'établissement des faits de l'ONU. Ces massacres sont restés impunis à ce jour.

1.1 État des lieux

Au Togo, la crise politique récurrente qui s'est aggravée depuis le 19 août 2017 est donc la conséquence d'actes politiques posés, depuis le début des revendications démocratiques en 1990, d'une part par les gouvernants togolais et d'autre part par les institutions sous-régionales et la communauté internationale, en particulier dans la gestion de la crise de 2005 qui a marqué l'arrivée de M. Faure Gnassingbé au pouvoir. En effet, Faure GNASSINGBE a été bel et bien imposé au peuple togolais par les institutions sous-régionales,

avec l'appui de certains pays occidentaux dont la France. L'argumentaire développé à l'époque pour faire la promotion de cette succession dynastique était que la filiation de M. Faure GNASSINGBE, laquelle en fait un métis ethnique, serait de nature à rassurer l'armée, à préserver la paix au Togo et à y instaurer la démocratie et la bonne gouvernance.

À l'issue de cette accession calamiteuse au pouvoir et après plusieurs mois de dialogue, un accord politique fut signé en Août 2006 entre les protagonistes de la crise politique togolaise. Cet Accord Politique Global (APG) incluait les vingt-deux (22) engagements signés en 2004 par le Général GNASSINGBE Eyadema en contrepartie de la reprise de la coopération de l'Union Européenne, suspendue pendant dix ans pour déficit démocratique. L'APG devait permettre la limitation du nombre de mandats présidentiels, l'alternance à la tête du pays ainsi que la fin de l'impunité. Douze années plus tard, **les points principaux de cet accord n'ont pas connu un début de mise en œuvre. De ce fait, le Togo demeure une exception et un anachronisme en Afrique de l'Ouest**. Le pays viole impunément plusieurs dispositions du protocole de la CEDEAO relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des conflits, de Maintien de la paix et de la sécurité signé à Lomé le 10 décembre 1999, ainsi que son Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance.

La communauté internationale doit se l'avouer, sa lecture de la situation politique au Togo a toujours été erronée et les remèdes qu'elle y a préconisés se sont toujours révélés inefficaces. Il est nécessaire qu'elle prenne en compte la conclusion à laquelle beaucoup de togolais sont arrivés : **le système GNASSINGBE n'est pas réformable et restera un éternel frein à l'avènement de**

la démocratie et de la bonne gouvernance au Togo et dans la sous-région ! Il est temps de l'abolir.

Il est clair pour tous les togolais que le système UNIR (Union pour la République) incarné par M. Faure GNASSINGBE, est la continuité du système RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) mis en place par son père le Général GNASSINGBE Eyadéma depuis 1970. Ce système issu des modèles du Zaïre du Maréchal Mobutu et de la Corée du Nord de Kim il Sung repose sur les piliers suivants :

- Une armée clanique, non républicaine, répressive assurant par l'arbitraire, la terreur ainsi que par le contrôle de l'administration territoriale et des institutions économiques publiques ou privatisées, la mainmise sur le Togo et le maintien au pouvoir de la dynastie GNASSINGBE ;
- L'impunité garantie à cette armée pléthorique ainsi qu'à ses milices, pour toutes les exactions, trafics mafieux, actes illégaux qui sont le fondement de son hégémonie politique et économique ;
- Le non-respect des engagements et accords signés tout au long de la crise permanente, à rebondissements réguliers, que traverse le pays depuis le début des revendications démocratiques en 1990 ;
- La mainmise sur toutes les institutions de la République, l'institution judiciaire comprise, et leur instrumentalisation à des fins de répression, de pérennisation du système et de conservation du pouvoir dans le giron familial ;
- La prédation des ressources économiques et matérielles du pays au profit d'une poignée de fidèles, alors qu'une écrasante majorité de la population croupit dans la misère.

Basée sur le clientélisme, le népotisme et la corruption, la gouvernance de ce système ne laisse aucune chance aux projets de développement du pays. Les secteurs de l'éducation et de la santé sont sinistrés, sans aucun espoir de redressement sous ce régime. Le chômage, endémique, est la chose la mieux partagée par les jeunes qui voient leur avenir compromis. La justice et l'administration sont aux ordres.

Aujourd'hui au Togo, l'instrumentalisation des clivages ethniques s'est aggravée et les notions de bien public, de bonne gouvernance, de bien-être des populations et d'alternance politique sont complètement absentes des conceptions et pratiques politiques du système des GNASSINGBE.

Face au long règne de plus de 51 ans d'une même famille et à la situation explosive dans laquelle le Togo se trouve, vouloir appliquer, de nouveau, les vieilles recettes préconisées en 2005 par la CEDEAO serait suicidaire. **Il est temps de changer de paradigme et de mettre fin à l'exception togolaise.**

De nouvelles élections organisées par les tenants de l'Etat de terreur déboucheront inmanquablement sur les violences et tueries post électorales habituelles. Pire, lors des expériences passées de transition politique ou de gouvernement d'union nationale avec un GNASSINGBE, le système en place a su user de subterfuges pour annihiler ou bloquer, par des coups de force et par la terreur, toute avancée démocratique et ce, jusqu'à l'organisation de mascarades électorales aux résultats établis d'avance.

1.2 Propositions de sortie de crise

Le Collectif TogoDebout espère qu'au nom "**des principes de convergence constitutionnelle**" définis à la "Section I du Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la Paix et de la sécurité", la CEDEAO veillera à ce que la feuille de route qu'elle doit proposer en règlement de la crise togolaise soit d'une part **en accord avec les principes de convergence constitutionnelle communs à tous les Etats membres de la CEDEAO, d'autre part convienne aux aspirations profondes de la majorité du peuple togolais et de sa diaspora** qui souhaite voir se concrétiser sans délai :

- La libération sans condition de tous les prisonniers politiques et de toutes les personnes arbitrairement arrêtées depuis le déclenchement de la contestation populaire d'Août 2017, la levée du blocus des villes et quartiers assiégés sous des motifs fallacieux et la restauration des libertés fondamentales ;
- Le retour à la Constitution originelle telle qu'adoptée, à 98,1% des suffrages, par référendum constitutionnel le 27 septembre 1992 ;
- Le départ immédiat de M. Faure GNASSINGBE avec octroi d'une amnistie conditionnelle pour les crimes imprescriptibles contre la Nation commis lors de son accession au pouvoir et pour les graves atteintes portées à la paix et à la stabilité du Togo et de la sous-région ;
- La mise en place d'institutions républicaines de transition chargées de remettre le processus de démocratisation du Togo sur les rails et notamment :
 - d'effectuer les réformes institutionnelles,
 - de finaliser le processus de décentralisation en lui redonnant son objectif de véritable instrument de démocratie et de développement à la base,
 - de remettre à plat le processus électoral par la refonte du code électoral et du fichier électoral dans le but d'organiser des élections crédibles, transparentes et démocratiques,
 - de prendre les dispositions nécessaires pour enclencher une réforme en profondeur et irréversible de l'institution judiciaire pour mettre fin à l'impunité et à l'arbitraire au Togo.

Pour éviter les conflits d'intérêts, les personnes qui se dévoueront pour œuvrer à cette refondation du Togo au sein de l'exécutif de transition, devront s'engager à ne pas être candidat à la magistrature suprême lors des élections suivant la fin de la transition.

1.3 Les risques inhérents à une reconduction des vieilles recettes

Il est impératif pour la CEDEAO et pour toute la communauté internationale d'œuvrer à l'adoption et à la mise en œuvre rapide de la feuille de route proposée ci-dessus. A défaut, le chantage au chaos au nom duquel la communauté internationale a continué de soutenir le régime plus que cinquantenaire qui régent le Togo peut encore durer quelque temps. Mais ce chaos finira par se produire et submergera non seulement le système GNASSINGBE, mais le Togo tout entier et portera gravement atteinte à l'agenda de développement de la sous-région, ainsi qu'à la lutte engagée pour venir à bout du terrorisme.

Pour la CEDEAO, il est périlleux, si rien n'est fait, de laisser perdurer un système militaire lézardé de toute part, qui n'a pas hésité à recourir à des vagues d'épurations successives pour maintenir une situation apparente de paix et de stabilité. **Le risque d'affrontement interne au sein de la grande muette n'est pas à exclure, si une de ces vagues d'épuration venait à dégénérer.** Compte tenu du fractionnement de part et d'autre des frontières du Togo des mêmes ethnies, le risque de perturbation des pays voisins et de déstabilisation de leur économie est bien réel.

Le coup de force en 1991 contre la Primature issue des travaux de la conférence nationale souveraine, l'attentat de Soudou (au nord du Togo) en 1992 contre un convoi de l'opposition, les violences pré et post électorales de 1993, 1998 et 2005 ont provoqué des vagues massives de réfugiés vers les pays voisins dans un premier temps, puis vers l'Europe et l'Amérique du Nord lorsque les camps de fortune ouverts au Ghana et au Bénin principalement ont été fermés.

La désespérance d'une jeunesse sans avenir fait que le Togo met chaque année sur les routes, au titre de l'immigration économique, des milliers de jeunes qui n'ont d'autre choix que de risquer leur vie sur les routes périlleuses du désert ou de la Méditerranée, même s'ils savent que les chances d'atteindre l'autre rive sont minimes. Ces mouvements de migration se font vers les pays africains, le Maghreb, le Liban mais également vers l'Europe et l'Amérique. Le Togo restera donc pour la CEDEAO une entrave à la convergence économique et politique indispensable à l'intégration économique et au développement de la zone et pour l'Europe une source intarissable de réfugiés si le mal togolais n'est pas résolu à la racine.

À l'attention de l'Union Européenne et en particulier de la France et de l'Allemagne, nous lançons un appel solennel afin qu'elles cessent d'accorder soutiens militaires et financiers à des dictatures pour qu'elles jouent le rôle de remparts contre l'immigration clandestine. Car ces dictatures-pyromanes constituent, par la paupérisation et l'absence de liberté qu'elles génèrent dans notre monde globalisé et connecté, l'une des principales causes de cette immigration clandestine.

1.4 Il est urgent d'agir maintenant

Il est encore temps pour la CEDEAO d'agir, pendant que d'anciens membres du "système GNASSINGBE", qui connaissent le fonctionnement de l'appareil sécuritaire dont ils ont été écartés, sont encore en vie et disposent

d'appuis internes permettant de reprendre assez rapidement la main.

Certains rouages de la dictature peuvent en effet être utilisés comme leviers pour mettre un terme à la situation anachronique qui perdure au Togo. Ces leviers sont :

- **Un consensus sur le fait que le "système GNASSINGBE" n'est pas réformable et restera un éternel frein à l'avènement de la démocratie et de la bonne gouvernance au Togo ;**

- **La concentration des pouvoirs entre les mains d'une dizaine de "sécurocrates",** qui sont les tenants du statu quo. Ils sont presque tous **mis en cause dans des crimes de masse, des violations des droits humains, des crimes économiques ou trafics illicites** pour lesquels ils peuvent, un jour, être appelés à rendre des comptes devant des tribunaux nationaux ou internationaux ;

- **Les dizaines de repentis, écartés du système ou exilés,** respectés pour ce qu'ils sont et non pour la terreur que certains d'entre eux ont pu faire régner par le passé ;

- **Une diaspora nombreuse et formée,** disposée à apporter sa contribution pour aider à sortir le pays de l'ornière. La feuille de route tracée par les protocoles de la CEDEAO pour une convergence des gouvernances en vue du développement économique harmonieux, de l'intégration économique et monétaire de la zone est un corpus cohérent que tous les pays membres doivent adopter et mettre en œuvre.

Avec des ressources stratégiques telles que le port en eau profonde, des terres fertiles et des ressources minières non négligeables, le Togo aura un rôle à jouer dans le schéma directeur d'une intégration régionale réussie. À titre d'exemple, moyennant un repositionnement des pratiques vers des techniques culturelles plus respectueuses de l'environnement, l'agriculture pourrait être une source d'approvisionnement en produits bio, frais ou transformés, de qualité, pour les marchés locaux, sous-régionaux ou pour la grande exportation.

Il est temps que la communauté internationale cesse de considérer les forces armées togolaises, comme la propriété privée du clan GNASSINGBE. Il est temps qu'elle cesse de penser que cette ressource exportable manquerait aux opérations internationales de maintien de la paix si le clan GNASSINGBE venait à quitter le pouvoir au Togo. Car pour les militaires de l'armée togolaise comme pour l'ensemble de la population togolaise, l'esclavage a été aboli depuis plus d'un siècle et demi. Le Togo n'est pas l'héritage de la famille GNASSINGBE. **Il est le bien commun de tous les citoyens.**



2. CAPTATION DE POUVOIR DE PERE EN FILS PAR LA VIOLENCE

2.1 Triples coups d'Etat

M. Eyadéma GNASSINGBE est arrivé au pouvoir au Togo à la suite d'un triple coup d'Etat perpétré :

– **Le 13 janvier 1963** par l'assassinat de Sylvanus Olympio, le père de l'indépendance du Togo

– **Le 13 janvier 1967**, lorsque la junte militaire dont il faisait partie déposa le gouvernement civil mis en place à la suite du coup d'Etat sanglant de 1963 et s'installa à la tête de l'Etat togolais ;

– **Le 15 avril 1967**, quand à la suite d'une révolution de palais, le Sergent devenu Lieutenant-colonel Etienne Eyadema GNASSINGBÉ, se proclama Président de la République togolaise, chef du gouvernement et ministre de la défense. Aussitôt après l'annonce publique du décès de son père, M. Faure GNASSINGBE prit le pouvoir au Togo à la suite d'un triple coup d'Etat en un peu plus de soixante jours : d'abord militaire le 5 février 2005, puis constitutionnel le 6 février et enfin électoral en avril 2005.

Selon les dispositions constitutionnelles, en cas de vacance du pouvoir, l'intérim de la présidence de la République est assuré par le Président de l'Assemblée Nationale qui organise de nouvelles élections présidentielles dans les 60 jours. Pourtant, cinq officiers supérieurs de l'armée togolaise organisèrent, une cérémonie d'allégeance à Faure GNASSINGBE le soir du décès son père. La cérémonie eut lieu au domicile de son frère Kpatcha GNASSINGBE, Par une déclaration publiée dès le lendemain 6 février 2005, le bureau politique du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), ancien parti unique toujours au pouvoir, approuva le coup d'Etat militaire.

Dans le but de légaliser ce coup de force, l'Assemblée Nationale perpétra à son tour, le 6 février 2005, un coup d'Etat constitutionnel, en révisant la constitution et le code électoral. Ces révisions ont été réalisées sous la houlette de M. Charles DEBBASH, conseiller juridique du président défunt et ancien doyen de la faculté de droit de l'université d'Aix en Provence. Au cours de cette séance extraordinaire de l'Assemblée nationale togolaise, l'article 144 de la constitution qui interdit toute procédure de révision en période d'intérim, de vacance ou lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire fut abrogé. Ceci ouvrit la voie à une série de modifications de la constitution et du code électoral afin de :

- Constaté la vacance du poste de la présidence de l'assemblée nationale dont le titulaire était retenu contre son gré au Bénin suite à la fermeture de toutes les frontières togolaises ;

- Faire démissionner Faure GNASSINGBE de son poste de Ministre des Travaux publics, des Mines et des Télécommunications, afin qu'il retrouve instantanément son siège de député, et se fasse élire sur le champ, Président de l'Assemblée nationale. Il devint ainsi et illico Président de la République et promulgua, la nuit même la nouvelle constitution votée in situ, y compris les nouvelles dispositions de l'article 65, modifié dans le but de lui permettre de terminer le mandat de son père et donc d'organiser l'élection

présidentielle suivante en 2008 et non plus à l'issue d'une période d'intérim de 60 jours maximum, comme le spécifiait antérieurement l'article 65.

La Cour Constitutionnelle, la juridiction chargée de veiller au respect des dispositions de la Constitution, entérinera le coup d'Etat constitutionnel et présida, le 7 février la cérémonie de prestation de serment de M. Faure GNASSINGBE, sans relever que ce dernier avait promulgué la veille, la loi fondamentale sur laquelle il était en train de prêter serment.

2.2 Tentative de légalisation de la succession dynastique par des élections calamiteuses

Face au tôle provoqué par l'incongruité des coups d'Etat militaire et constitutionnel, et aux menaces de sanctions internationales, M. Faure GNASSINGBE fut contraint de démissionner de son poste de Président de la République par intérim le 25 février 2005, pour laisser un nouveau président fantoche de l'assemblée nationale assurer l'intérim. Celui-ci organisa dans les 60 jours une élection présidentielle chaotique, sous la supervision de la CEDEAO.

Selon l'article 148 de la Constitution togolaise **“Toute tentative de renversement du régime constitutionnel par le personnel des Forces Armées ou de Sécurité publique, par tout individu ou groupe d'individus, est considérée comme un crime imprescriptible contre la nation et sanctionnée conformément aux lois de la République”**. Par leur participation active aux coups de force militaire du 5 février 2005 et constitutionnel du 6 février 2005, toutes les institutions du Togo (exécutif, législatif et judiciaire), se sont rendu coupables de forfaiture en faisant preuve d'une soumission à la hiérarchie militaire au lieu de servir le peuple. Les autorités et institutions du pays n'avaient donc en fait aucune légitimité ni crédibilité pour diriger la transition (après le décès du général GNASSINGBE) et organiser des consultations électorales équitables et transparentes. Pourtant, avec la complicité et la supervision (civile et militaire) de la CEDEAO, elles ont organisé les élections frauduleuses d'avril 2005, jalonnées de violences pré et post électorales qui ont fait au moins 400 morts, selon un rapport d'établissement des faits de l'ONU. Certains acteurs ou complices de cette forfaiture s'accrochent encore au pouvoir aujourd'hui et tiennent en otage les institutions du Togo pour ne pas avoir à répondre de leurs actes. Jusques à quand ?

¹ Ministre de la défense en 2005, député à partir de 2007, Kpatcha GNASSINGBE est en train de purger, depuis 2009, une peine de 20 ans de prison pour tentative de coup d'Etat.

3. LE SYSTEME GNASSINGBE ET SES PILIERS



© issouf sanogo / AFP

Au pouvoir au Togo depuis 1967, la dictature dynastique des GNASSINGBE, fortement contestée depuis des décennies, a du mal à passer le cap des 50 ans. A l'origine de la profonde exaspération de la population se trouve une série de maux dont :

- L'impunité garantie à une armée non républicaine, répressive, assurant par l'arbitraire et la terreur, le maintien au pouvoir de la dynastie Gnassingbé.
- Le non-respect des engagements et accords signés tout au long de la crise permanente, à rebondissements réguliers, que traverse le pays depuis le début de la contestation en 1990, de l'ancien parti unique parti Etat ;
- La mainmise sur toutes les institutions de la République et leur instrumentalisation à outrance afin qu'elles œuvrent, de concert, à la conservation du pouvoir dans le giron familial et à la pérennisation du système ;
- La prédation des ressources économiques du pays au profit d'une poignée de fidèles, alors qu'une écrasante majorité de la population croupit dans la misère.

3.1 Impunité comme système de récompense

Aucune procédure judiciaire n'a été engagée à ce jour contre les auteurs du reversement de l'ordre constitutionnel de février 2005.

Une mission d'établissement des faits commanditée par la Commission des Droits de l'Homme de L'ONU et dirigée par M. Doudou Diène a été chargée de "faire la lumière sur les violences et allégations de violation des

droits de l'Homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005" (Annexe 1). Elle a conclu que ces violences politiques ont fait entre 400 et 500 morts. Mais ces crimes sont restés impunis à ce jour. Il en sera ainsi tant que le système dictatorial dynastique RPT/UNIR des GNASSINGBE restera en place.

Il est à noter que les constatations de la Mission Doudou Diène relatées dans le rapport sous le titre "Contexte politique et idéologique de la crise" sont toujours d'actualité au Togo, treize (13) ans après l'arrivée de Faure GNASSINGBE au pouvoir et ce malgré les engagements pris en 2005 par celui-ci auprès de la communauté internationale de n'exercer qu'un mandat unique aux fins de réparer les torts causés par son père à la nation togolaise.

3.2 Gestion ethnique et clanique du pouvoir

Les faits titrés "Aperçu de la gestion ethnique et clanique du pouvoir et des violences politiques" relatés dans le rapport d'établissement des faits et dont voici quelques extraits restent également d'actualité.

"Le Général GNASSINGBE Eyadema a dirigé le Togo pendant 38 ans, avec fermeté et dans le non-respect de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et des pratiques démocratiques. Selon de nombreux observateurs nationaux et internationaux, **son règne est marqué par une gestion ethnique et clanique du pouvoir et le recours systématique à la violence politique contre toute forme ou velléité d'opposition.** Ce climat a généré

des contestations politiques et sociales permanentes et une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans le pays”.

“Selon les informations recueillies, **l'ethnie Kabyè et les partisans du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) auraient été systématiquement favorisés par le Président Eyadema pour occuper les postes de responsabilité au niveau de l'armée, de l'administration et les hautes institutions de l'Etat togolais.** L'armée togolaise grâce à laquelle l'ancien Président a pu asseoir son autorité serait malgré sa composition multiethnique au niveau de ses structures et de sa hiérarchie particulièrement favorable aux officiers originaires du nord”.

“La violence a constitué un facteur permanent de l'histoire politique togolaise pendant le règne du Président Eyadema. Cette violence s'est notamment manifestée par plusieurs formes allant de pratiques répressives contre les partis de l'opposition et de tout adversaire réel ou potentiel jusqu'aux manipulations de la constitution et des lois électorales pour pérenniser un pouvoir et un système. Une illustration récente en a été la modification, le 30 décembre 2002, par l'Assemblée nationale majoritairement composée de partisans du Rassemblement du Peuple Togolais, de l'article 59 de la constitution qui limitait à deux le nombre des mandats présidentiels. Le nouvel article 59 supprime la limite des mandats et permet ainsi au Président de la République de se représenter indéfiniment”.

Le système d'impunité mis en place par le Général Eyadéma GNASSINGBE pour asseoir sa dictature est encore bien solide à ce jour. La constitution et la loi électorale manipulées pour pérenniser le pouvoir dynastique sont encore en vigueur. La constitution et le code électoral n'ont aucunement fait l'objet de réformes telles que préconisées par l'Accord politique global (APG) signé entre les acteurs politiques togolais en 2006 au lendemain de l'accession calamiteuse au pouvoir de M. Faure GNASSINGBE. Dans ce contexte il est illusoire de croire que la violence politique a disparu au Togo et que l'héritier de ce système se serait mué en démocrate respectueux des droits humains et des libertés et qu'il serait un adepte de la bonne gouvernance.

La violence politique, la “tribalisation” à outrance de la vie politique et économique, ainsi que la mal gouvernance et la prédation des ressources du pays au détriment de la population sont toujours les marqueurs de la vie politique togolaise. Elles ont contribué à aggraver la crise politique que traverse le Togo depuis les revendications démocratiques d'octobre 1990. Aujourd'hui le fossé s'est davantage creusé, en termes d'instrumentalisation des divisions ethniques à des fins politiques. Alors que les brassages familiaux des populations sont une réalité, le tribalisme dans l'administration publique, dans la vie économique, et politique s'est accentué. L'équilibre historique de la hiérarchie militaire entre les ethnies Kabyè, Tem, Bassar et autres ethnies du nord du Togo s'est fissuré.

Le Nord du Togo, est en réalité pris en otage par une poignée de privilégiés qui cumulent pouvoir politique et économique et qui affichent une unité de façade. Cette unité de façade est considérée comme une variable d'ajustement nécessaire pour manipuler les résultats des

consultations électorales et assurer au parti au pouvoir une majorité de 2/3 des sièges à l'Assemblée nationale avec 45% des suffrages exprimés aux élections législatives. C'est la vraie raison pour laquelle le soulèvement initié par le Parti National Panafricain (PNP) et l'appel lancé par son leader M. Tikpi ATCHADAM à son “grand frère” opposant historique et chef de file de l'opposition M. Jean-Pierre FABRE est réprimée avec autant de férocité.

3.3 Non-respect des accords issus des multiples dialogues

Depuis le début du processus de démocratisation en 1990 et de manière constante, à l'instar de ce qui est de nouveau en train de se produire depuis le 19 février 2018 (dialogue inter togolais sous la facilitation des présidents ghanéens et guinéens de la CEDEAO), de multiples dialogues, négociations, accords-cadres ont jalonné la vie politique togolaise, sous le père comme sous le fils GNASSINGBE. Ces négociations ont toujours traîné et les résultats progressivement vidés de leur substance jusqu'à l'organisation unilatérale et précipitée d'élections frauduleuses par le système RPT/UNIR, au pouvoir depuis 51 ans. Lorsque ces négociations ont abouti à des accords signés, ces accords ne sont jamais respectés par le parti au pouvoir.

Ce fut notamment le cas de l'accord politique global (APG) signé le 20 Août 2006⁵ par tous les acteurs de la vie politique togolaise représentant :

- Le parti au pouvoir, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), ancien parti unique parti-Etat ;
- Les principaux partis d'opposition ;
- Deux organisations de la société civile déléguées des femmes.

Conformément aux vingt-deux (22) engagements souscrits par son père le 14 avril 2004 comme préalable à la reprise de la coopération de l'Union Européenne suspendue depuis 1993 pour déficit démocratique, M. Faure GNASSINGBE s'est engagé, au titre du point III de l'APG, à “poursuivre les réformes constitutionnelles et institutionnelles nécessaires à la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance”. Malheureusement plus de dix années après la signature de l'APG et malgré les rappels réitérés des parties signataires, cet accord n'a toujours pas été mis en œuvre pour ce qui concerne les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Il en est de même pour l'essentiel des mesures prévues au point II de cet accord et relatives à la sécurité, aux droits humains, aux réfugiés et personnes déplacées. Au titre de ce point II de l'APG, une mascarade de Commission Vérité Justice Réconciliation (CVJR) a été mise en place, sous le contrôle du régime en place, alors que ce dernier est la principale partie mise en cause dans les exactions et crimes de masses sur lesquels la CVJR devait enquêter.

La répression barbare des manifestations récentes par les forces armées togolaises, le blocus imposé par cette armée aux villes de Sokodé, Bafilo, Kparatao, et Mango dans le nord du pays, la participation ostensible de la hiérarchie militaire au dernier congrès du parti UNIR au

pouvoir démontrent à souhait qu'en dehors des mesures gadget de réconciliation armée-nation, rien de sérieux n'a été fait pour promouvoir "le respect effectif de la vocation apolitique et du caractère national et républicain de l'Armée et des Forces de Sécurité, conformément à la Constitution et aux Lois pertinentes du pays".

De même, les togolais attendent toujours "la distinction entre les fonctions de l'Armée d'une part, et celles de la Police et de la Gendarmerie d'autre part". et au titre de la lutte contre l'impunité, les mesures visant à "promouvoir la compétence, l'intégrité et l'esprit d'indépendance pour le bon fonctionnement des Cours et Tribunaux, de la Police Judiciaire et autres institutions qui concourent à la lutte contre l'impunité".

3.4 Mainmise et instrumentalisation de toutes les institutions de la République

La réforme constitutionnelle du 31 décembre 2002 a supprimé toutes les traces de la Conférence Nationale Souveraine par laquelle les forces vives de la Nation togolaise ont voulu tourner les pages sombres des violations des droits Humains qui ont marqué les années de dictature à parti unique. Elle a réduit à néant la volonté exprimée par 98,1% des suffrages exprimés par les togolais, lors du référendum du 27 septembre 1992, de se doter d'une loi fondamentale respectant les droits humains et les libertés fondamentales, et garantissant l'indépendance et l'équilibre des pouvoirs indispensables à un fonctionnement démocratique et républicain des institutions.⁶

La justice au Togo est aux ordres, y compris la cour constitutionnelle qui est la plus haute juridiction du pays, chargée de veiller au respect des dispositions de la Constitution et de juger de la régularité des consultations électorales. Son président est, depuis 2002, nommé par le chef de l'Etat alors qu'il était dans la constitution originelle de 1992 modifiée le 31 décembre 2002, élu par les pairs magistrats, avocats, et enseignants de la faculté de droit, "tous juristes de haut niveau".

L'Assemblée nationale est dotée d'une majorité mécanique, taillée sur mesure grâce à un découpage inique, à la fraude électorale et au verrouillage du vote des populations surtout du nord du pays, pris en otage par le régime GNASSINGBE.

² Annexe 1 : Rapport de la Mission d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les violences et les allégations de violations des droits de l'Homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 25 avril 2005

³ Annexe 2 : Les modifications de la Constitution du 14 Octobre 1992 et leurs enjeux

⁴ Annexe 3 : Togo - Plaidoyer pour un audit approfondi du fichier électoral 2015 afin que les morts ne votent pas

⁵ Annexe 4 : Dialogue inter-togolais : Accord Politique Global - 20-08-2006

⁶ Annexe 5 : Les clés pour comprendre l'exigence du peuple togolais au retour à la constitution votée par voie référendaire en 1992



3.5 Prédation des ressources économiques du pays

Pendant qu'une minorité s'accapare les richesses du pays, la grande majorité des togolais croupit dans la misère. Le système de santé, sinistré, est à l'origine de la crise de confiance des administrés. Le système éducatif est en lambeau et n'offre aucun avenir aux jeunes ni aux diplômés. Le chômage endémique jette la plupart des jeunes désespérés dans les bras de l'immigration. Les perspectives d'un avenir meilleur sont absentes de tous les programmes de gouvernement. La pauvreté galopante touche presque toutes les couches sociales.

Ces situations sont à l'origine de multiples mouvements sociaux, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé, auxquels le pouvoir en place répond par l'arrogance, la répression ou le mépris.





4. LES MANQUEMENTS HISTORIQUES DE LA CEDEAO

Dès l'annonce des coups d'Etat des 5 et 6 février 2005, le Président de la Commission de l'Union Africaine (UA) M. Alpha Omar KONARE avait exprimé une condamnation ferme et claire, fustigeant l'œuvre de "juristes mercenaires d'un nouveau genre". Le Président en exercice de l'UA M. Olusegun OBASANJO, également Président de la république fédérale du Nigeria avait obtenu, au nom de la subsidiarité, que la CEDEAO, dont M. Mamadou TANDJA de la république du Niger assurait la présidence, soit en première ligne sur la crise togolaise. C'est ainsi que le dossier togolais fut soustrait de l'UA, la fermeté exprimée par le Président de la commission ayant été qualifiée de radicale. Le règlement de la crise de succession née du décès du Général Eyadéma GNASSINGBE fut alors confié à des chefs d'Etat de la sous-région ouest africaine, plus sensibles aux pressions amicales de M. Jacques CHIRAC, alors Président de la République Française et ami personnel du défunt GNASSINGBE

4.1 La responsabilité historique de la CEDEAO

Il n'est donc pas exclu, que les **pressions amicales du Chef de l'Etat Français**, aient été transmises, comme dans un effet de domino, via M. Kofi ANNAN, Secrétaire Général de l'ONU, à M. Olusegun OBASANJO puis à Mohamed Ibn CHAMBAS, Secrétaire Exécutif de la Commission de la CEDEAO, et enfin à M. Mamadou TANDJA Président du Niger et Président en exercice de la CEDEAO de même qu'à sa Ministre des Affaires Etrangères, Madame Aïchatou MINDAOUDOU.

La responsabilité, voire la complicité active de la CEDEAO dans "l'intronisation" de Faure GNASSINGBE par des élections frauduleuses en 2005 n'est plus à démontrer. L'arrivée de Faure GNASSINGBE au pouvoir, par des élections coûte que coûte, y compris dans une mare de sang et au prix de la vie de plus de 400 Togolais, devait simplement **camoufler les coups d'Etat des 5 et 6 février 2005 que la communauté internationale ne voulait pas voir.**

Malgré les alertes répétées de la coalition des partis d'opposition tout au long du processus électoral, malgré l'appel lancé par le Ministre de l'intérieur du Togo M. François BOKO au Président par intérim de la République togolaise, lui demandant de prendre la mesure **"des risques réels qui se profilent à l'horizon en mettant fin à ce processus électoral suicidaire"**, malgré les images des militaires emportant des urnes ou en dispersant le contenu le 24 avril, images qui ont fait le tour du monde, malgré le bilan particulièrement lourd des crimes de masse qui ont marqué le déroulement de cette élection présidentielle, la CEDEAO, chargée de superviser et de sécuriser le déroulement du processus électoral avait déclaré, que **"le scrutin a globalement répondu aux critères et aux principes universellement admis en matière d'élection"**.

4.2 La CEDEAO : entre naïveté ou complicité historique

Trois observations, qui ne s'excluent pas mutuellement, expliquent le laxisme, voire la bienveillance de la CEDEAO vis-à-vis de la succession dynastique au Togo :

- **Le chantage au chaos et la ruse** d'un pervers narcissique à qui le père avait promis "le trône" et **qui a abusé de la confiance de ses pairs**, oubliant vite les belles promesses qu'il avait faites pour gagner leur soutien. Ces promesses peuvent être résumées ainsi : "avoir une chance de travailler pour réhabiliter la mémoire de son père" ;

- La corruption de certains agents publics étrangers n'est pas à exclure, compte tenu de la capacité du système GNASSINGBE à s'acheter des bienveillances. D'autant plus qu'à la suite de la révision constitutionnelle de 2002, taillée sur mesure pour qu'un des fils puisse succéder au père qui se savait malade, M. Faure GNASSINGBE a été nommé Président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, avant d'être nommé Ministre des travaux publics, mines et télécommunications dès que se rapprochait la perspective de la reprise de la coopération de l'Union Européenne. Il était par ailleurs gestionnaire de la fortune familiale ;

- Une troisième explication figure en creux dans le rapport de la mission de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU dirigée par M. Doudou Diène et chargée de **"« faire la lumière sur les violences et allégations de violation des droits de l'Homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005"**. En effet, il n'est pas exclu que la France « qui tient la plume au conseil de sécurité de l'ONU lorsqu'il s'agit de l'Afrique francophone » soit à l'origine du mouvement de domino décrit ci-dessus pour préserver les intérêts familiaux d'un allié sûr, grand serviteur des intérêts français et grand pourvoyeur de troupes dans les forces de maintien de la paix de par le monde.

C'est notre compréhension de ce qui est écrit dans le rapport de la commission d'établissement des faits de l'ONU, en introduction du chapitre 2 traitant du "contexte politique et idéologique de la crise" où il est écrit ceci : "Un rappel succinct du contexte politique et idéologique est de nature à apporter un éclairage sur la crise togolaise et sur les violences et les violations des droits de l'homme. Toutefois, **une analyse de la situation du Togo ne peut être faite sans aussi souligner le rôle important joué par ce pays dans le cadre du règlement des différends et des conflits en Afrique"**.

Ce constat est suivi par la liste, ci-dessous, des missions où les troupes togolaises ont été déployées à la demande de l'ONU, de l'UA ou de la CEDEAO, et des conflits dans lesquels le Général Eyadéma GNASSINGBE a joué le rôle de médiateur :

- **“Le Président Eyadema s’est positionné comme médiateur aux règlements des différends et des conflits en Afrique** notamment en Côte d’Ivoire, au Libéria, en Guinée-Bissau, au Tchad, en République Démocratique du Congo et en Sierra Leone”.

- **“À la demande des instances internationales, les forces armées togolaises et la police ont été déployées sur le terrain au sein des opérations de surveillance des accords de paix signés entre les belligérants ou au sein des opérations de maintien de la paix** notamment au Shaba (Zaïre,1978-1979), en Centrafrique (MINURCA), en Guinée-Bissau (1998), en Namibie (1989-1993), au Rwanda (MINUAR-1993), en Haïti (MINUHA-1994) et actuellement en Côte d’Ivoire (ONUCI) ainsi qu’au Libéria (MINUL). Le Togo a aussi déployé des troupes au sein de la Force de paix de la CEDEAO. Enfin, le pays a aussi participé au sein de l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA) au projet de mise en place d’une force africaine de la paix qui devait pouvoir être déployée en urgence, s’interposer entre les belligérants, protéger les populations civiles, et prévenir et régler les conflits”.

Sans faire référence aux opérations de barbouzes menées ou soutenues à partir du territoire togolais (la tentative de coup d’Etat au Burkina Faso en 2014 par exemple), ni le fait que le pays sert de refuge à certaines personnalités étrangères en délicatesse avec la justice de leur pays, il apparait donc que la population togolaise paie, à chaque crise politique, le prix fort en termes de vies humaines et de réfugiés pour que l’armée togolaise puisse continuer à fournir des troupes aux différentes opérations internationales de maintien de la paix en Afrique et dans le monde.

L’Etat garnison serait-il plus attractif vidé de sa population et surtout de toute voix dissonante ? Il appartiendra à la CEDEAO de **répondre à cette question dans les jours qui viennent, en prenant ses responsabilités,**

surtout après la visite récente du Président Emmanuel MACRON au Nigéria.

La communauté internationale devra également prendre en compte deux faits importants dans les décisions à venir concernant le cas togolais :

- d’une part lorsque les camps de réfugiés sont évacués par le HCR en fin de conflits, les milliers de réfugiés qui quittent le Togo lors de ces crises à répétition immigrent rarement en France. Ils restent surtout dans les pays africains voisins ou sont accueillis en priorité, en Allemagne et en Belgique pour l’Europe, aux Etats Unis et au Canada pour l’Amérique du Nord. Preuve, si elle était encore à faire, que les instigateurs des forfaitures n’assument pas les conséquences de leurs actes.

- d’autre part, il est temps de cesser de considérer les forces armées togolaises comme une propriété privée de la famille GNASSINGBÉ et de penser que cette ressource risquerait de manquer aux opérations de maintien de la paix à l’international si cette famille n’était plus au pouvoir au Togo.

Car pour les militaires de rang de l’armée togolaise comme pour l’ensemble de la population togolaise, l’esclavage a été aboli depuis plus d’un siècle et demi. Le Togo n’est pas l’héritage du clan GNASSINGBE. Le TOGO est une République et selon l’alinéa 5 de l’article 144 de la constitution de 1992, la forme républicaine et la laïcité de l’Etat ne peuvent faire l’objet d’une révision. **Le Togo est donc le BIEN COMMUN de tous les CITOYENS togolais.**

⁷ Annexe 6 : Togo : Novation Internationale - Rapport sur la situation des droits de l’Homme lors des manifestations politiques depuis le 19 Août au 19 Octobre 2017



5. LA SITUATION SOCIOPOLITIQUE ACTUELLE



5.1 Les masques sont tombés

Depuis 2005, M. Faure GNASSINGBE reste accroché au pouvoir grâce à une succession de hold-up électoraux suivis de répressions sanglantes et de dialogues sans lendemain. Après une décennie passée à peaufiner son image de jeune chef d'Etat moderne soucieux de bâtir un Etat de droit démocratique, les masques sont tombés depuis que la forte contestation, née des manifestations qui secouent le Togo depuis août 2017, a fait voler en éclat le mythe d'une contestation circonscrite à la "bourgeoisie côtière du sud, qui manifeste à la plage de Lomé".

Par ailleurs la non mise en œuvre de l'APG signé en 2006 et le détournement du processus de réconciliation a entraîné une recrudescence de la contestation populaire. Ces manifestations massives déclenchées le 19 août 2017, réclament de manière pacifique, le départ de Faure et la fin du système GNASSINGBE, le vote de la diaspora togolaise et le retour à la constitution originelle de 1992. Celle-ci précisait, avant sa modification unilatérale en 2002 par une assemblée nationale exclusivement composée de députés de l'ancien parti unique, le RPT, "**qu'en aucun cas nul ne peut faire plus de deux mandats**" de cinq ans, soit plus de 10 ans à la tête de l'Etat togolais.

Par ces contestations, les togolais réclament également de meilleures conditions de vie, un mode de gouvernance autre que la dictature et la corruption ainsi que des conditions institutionnelles et constitutionnelles favorables à l'avènement de la démocratie.

La répression, barbare, des manifestants a fait plus de 20 morts à ce jour, des centaines de blessés et de handicapés, ainsi que des centaines d'arrestations dont plus d'une soixantaine de personnes encore en détention. L'état de siège imposé par l'armée togolaise aux villes de Sokodé, Bafilo, Kparatao et Mango depuis le 19 août 2017 montre que, malgré le changement en 2012 de la dénomination de l'ancien parti unique, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), en Union pour la République (UNIR), le système au pouvoir n'a jamais abandonné ses privilèges de parti-Etat. La dynastie du Timonier national GNASSINGBE n'a nullement l'intention de passer la main, ni en 2020, ni en 2030. La famille ne veut pas "**lâcher le pouvoir, de peur de ne jamais le retrouver**", Ceci constitue du reste un aveu que les **GNASSINGBE** savent qu'ils n'ont jamais gagné loyalement une élection au Togo. **Ils sont au pouvoir et veulent y rester envers et contre tout.**

Dans la gestion des crises politiques récurrentes, les régimes Gnassingbé successifs ont systématiquement, et à plusieurs reprises, fait usage d'une violence rare et disproportionnée en déversant dans les rues, face à des manifestants aux mains nues, des éléments des forces de sécurité et des milices à la solde du régime. Une autre pratique de ce régime est le terrorisme d'Etat qui se caractérise par le fait de pousser par des actes extrêmement violents, les victimes dans un état de psychose ou de paranoïa. C'est le cas des violences des corps habillés et des milices sur la population togolaise en divers endroits du pays, même en dehors des manifestations de rue.

La documentation des violations récentes des droits humains comporte notamment de multiples violations de domiciles privés dans les villes ou les quartiers de Lomé et Sokodé où les forces de l'ordre et les milices veulent délibérément faire régner un climat de terreur. Les conséquences de cette répression massive se révèlent lourdes : des morts par balles réelles, des assassinats par bastonnade, noyade, refus de soins ou morsures par des serpents, de personnes pourchassées et contraintes de se réfugier dans la brousse. Des cas des privations de libertés sous diverses formes, suivies généralement de tortures allant jusqu'à la mort, d'enlèvements, des disparitions non encore élucidées, ont été répertoriés, de même que des privations diverses de droits sociaux pour les personnes soupçonnées ou suspectées d'avoir un lien avec l'opposition politique, des blessures physiques ou psychologiques handicapantes à vie, des pertes de biens, des spoliations, des voies de fait diverses.

Il est urgent de mettre un terme au cycle infernal élection frauduleuse, contestation, répression, dialogue, accord non respecté qui rythme la vie sociopolitique Togolaise depuis 1990. Le recours à des élections comme solution de cette crise récurrente a fait la preuve de son inefficacité.

5.2 Déni aux Togolais des droits garantis par la CEDEAO

La crise récurrente des droits humains que vit le Togo depuis plus de cinquante ans s'est exacerbée à partir d'août 2017, amenant les gouvernants togolais eux-mêmes à demander une médiation de leurs pairs de la CEDEAO.

La certitude est acquise, avec l'adoption de deux instruments qui règlent de manière quasi constitutionnelle la vie et les pratiques de gouvernance politique dans la sous-région ouest-africaine, que la CEDEAO veut, par ses interventions, éradiquer totalement les conflits et l'instabilité dans la sous-région. Plus encore, elle veut de façon proactive et bien plus efficace, prévenir les conflits politiques dans les Etats politiquement instables. Tel était le but de ses interventions au Libéria, en Sierra-Léone, même au Togo en 2005 lors de la succession dynastique de M.

Faure GNASSINGBE, et tout récemment en Guinée-Bissau. Ces deux instruments juridiques, que l'Etat Togolais a systématiquement violés depuis des décennies sont :

- Le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité signé à Lomé le 10 décembre 1999 ;
- Le Protocole sur la Démocratie et la Bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des conflits, de Maintien de la paix et de la sécurité signé à Dakar le 21 décembre 2001.

Il apparait que le régime togolais qui n'a jamais respecté les droits humains individuels ou collectifs fondamentaux, dénie au peuple togolais des droits élémentaires que la CEDEAO s'évertue à protéger dans la sous-région. En vue d'une sortie de crise durable et en vertu des pouvoirs que les textes susmentionnés lui confèrent, la CEDEAO a initié, depuis le 19 février 2018, un dialogue entre le pouvoir de Faure GNASSINGBE et la Coalition des 14 partis de l'opposition, sous la facilitation des présidents Ghanéens et Guinéens.

Si TogoDebout reste circonspect sur l'issue de ce dialogue, le vingt-huitième depuis le début des revendications démocratiques, c'est qu'il est persuadé que cet exercice ne donnera pas de résultats probants au vu des expériences passées (annexe 4), en particulier si ce dialogue comme les précédents, aboutit aux mêmes remèdes, à savoir le recours à des élections pour départager les adversaires politiques. Car au Togo, les processus électoraux sont verrouillés, d'un bout à l'autre, par des institutions électorales et judiciaires non indépendantes et partiales.

Nonobstant cette prudence, TogoDebout tient à remercier la facilitation de ce dialogue pour avoir accepté cette mission que l'on pourrait qualifier de mission impossible. Le Collectif TogoDebout rappelle qu'en 2005, c'est la CEDEAO qui a "branché" M. Faure GNASSINGBE à la tête de l'Etat togolais, sous la menace d'un chaos qui s'était de toute façon matérialisé malgré tout. C'est la raison pour laquelle, en 2018, la majorité du peuple togolais demande à la CEDEAO de "débrancher" M. Faure GNASSINGBE de la tête de l'Etat togolais.



6. PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE POUR UNE SORTIE DE CRISE PERENNE

6.1 Le nœud gordien : une armée prétorienne

Il est ahurissant et incongru d'entendre dire, en général par des nostalgiques de l'armée coloniale française, que l'armée togolaise est un corps structuré et discipliné, le seul qui peut diriger le pays. Et pourtant, chaque fois qu'elle est interpellée pour s'expliquer sur des crimes de masse contre la population qu'elle est censée protéger, la hiérarchie militaire évoque **“des éléments incontrôlés de l'armée togolaise”**.

Les milices qui, en 2005, avaient sévi aux côtés de l'armée togolaise sont réapparues dans les rues des villes togolaises, depuis octobre 2017. Présentées par le Ministre de la sécurité comme “des groupes d'autodéfense”, ces milices se sont livrées à de véritables chasses à l'homme dans les rues de Lomé, bastonnant la population, réalisant des rafles jusque dans des domiciles privés pour ensuite déverser les personnes arrêtées dans les camions des militaires avec lesquels ils opéraient manifestement de concert.

Il est encore temps d'agir pendant que d'anciens membres du système, qui connaissent le fonctionnement de l'appareil sécuritaire dont ils ont été écartés, sont encore en vie et disposent d'appui permettant de reprendre assez rapidement la situation en main. Stratégiquement, il est aisé d'identifier des rouages de la dictature qui peuvent être utilisés comme leviers pour y mettre un terme. **Ces leviers sont :**

- **Un consensus sur le fait que le système GNASSINGBE n'est pas réformable et restera un éternel frein à l'avènement de la démocratie et de la bonne gouvernance au Togo ;**
- **La concentration des pouvoirs entre les mains de quelques « sécuocrates », qui sont les tenants du statu quo, mais qui sont mis en cause dans des crimes de masse et violations des droits humains pour lesquels ils peuvent, un jour, être appelés à rendre des comptes devant des tribunaux nationaux ou internationaux ;**
- **des dizaines de repentis, écartés du système ou exilés, respectés pour ce qu'ils sont et non pour la terreur que certains d'entre eux ont pu faire régner par le passé ;**
- **une diaspora nombreuse et formée, disposée à apporter sa contribution.**

6.2 Feuille de route pour une sortie de crise efficace et pérenne

Pour donner le maximum de chances de réussite à la deuxième transition démocratique que le peuple togolais appelle de ses vœux et compte tenu des entours et erreurs du passé, il appartiendra aux forces vives du Togo, éprises de liberté et de démocratie, désireuses

d'engager résolument le Togo dans la voie d'un développement inclusif, de choisir, dans la liste des chantiers prioritaires définis ci-dessous, ceux qui devront relever de la feuille de route de la transition et ceux qui seront de la responsabilité du gouvernement qui sera issu des élections qui marqueront la fin de la transition démocratique.

Compte tenu de l'expérience de la transition démocratique de 1991-1992 qui, du fait d'un coup de force contre la Primature, a tourné au drame trois mois à peine après son début, la préférence du collectif TogoDebout, irait à une vraie transition de la rupture, sans M. Faure GNASSINGBE. Au cours de cette transition, les Togolais conjugueraient leurs énergies et compétences pour “nettoyer les écuries d'Augias” afin de mettre en place de vraies institutions démocratiques, évitant ainsi toute nouvelle tentative de régression. Et s'il faut six mois de plus que la durée des transitions habituelles pour y arriver, cela ne fera que 18 mois d'un travail intense qui, s'il est mené sans entrave, arrivera au terme du mandat actuel de M. Faure Gnassingbé, soit à 2020. **À cette échéance, ce sera enfin un pays économiquement viable et véritablement doté d'institutions démocratiques que cette transition aura pris le soin de remettre sur les rails.**

Pour éviter les conflits d'intérêts, les personnes qui se dévoueront pour œuvrer à cette refondation du Togo au sein de l'exécutif de transition, s'engageront à ne pas être candidat à la magistrature suprême lors des élections suivant la fin de la transition.

La feuille de route ambitieuse que nous vous proposons est à la mesure des efforts incontournables qu'il faudra engager pour déraciner sérieusement un système tentaculaire qui s'est installé à la tête de l'Etat togolais depuis plus de 50 ans. C'est là le prix à payer pour que le Togo reprenne pacifiquement la voie de l'alternance démocratique que la jeunesse togolaise appelle de ses vœux depuis Octobre 1990 :

1 Libération sans condition de tous les prisonniers politiques et de toutes les personnes arbitrairement arrêtées depuis le déclenchement de la contestation populaire et levée des blocus partout où ils ont été imposés ;

2 Retour à l'intégralité des articles de la constitution de 1992, modifiés en 2002, par voie parlementaire par l'ensemble des députés siégeant actuellement à l'assemblée nationale. Ceci pourra se faire par l'adoption des quarante-sept amendements (47) amendements déposés par l'opposition parlementaire le 15 septembre 2017, amendements qui ont été rejetés sans discussion ;

3 Départ immédiat de M. Faure GNASSINGBE avec octroi d'une amnistie comportant une clause suspensive en cas de récidive de crime ou complicité de crime commis contre la nation togolaise ou contre tout Etat africain ;

4 Mise en place d'un gouvernement de transition pour une durée n'excédant pas Avril 2020. Il proposera et mettra en œuvre les autres réformes constitutionnelles et institutionnelles. Il restaurera un processus électoral transparent, organisera les élections législatives et présidentielles et finalisera un processus de décentralisation démocratique et équitable ;

5 Mise en place, après dissolution du parlement actuel, d'un parlement de transition de compétences qui votera les lois, contrôlera l'action du gouvernement de transition, statuera sur le processus de décentralisation, et annulera toutes les dispositions qui ont dévié ce processus de son objectif de véritable instrument de démocratie et de développement à la base ;

6 Signature et ratification pour preuve de bonne foi, du statut de Rome de la Cour Pénale Internationale en attendant une réforme en profondeur de la justice togolaise ;

7 Mise en place des tribunaux compétents pour connaître des crimes imprescriptibles et lancer les actions judiciaires requises par le rapport d'établissement des faits de la commission des droits de l'Homme de l'ONU et le rapport de la CVJR ;

8 Lancement des poursuites judiciaires contre les auteurs des actes de tortures commis depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal ;

9 Révision de la répartition du nombre de sièges par préfecture de l'Assemblée nationale pour une représentation nationale plus équitable ;

10 Recomposition de la cour des comptes ;

11 Organisation des états généraux, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de l'armée ;

12 Lancement du processus de récupération des biens mal acquis, avec une incitation accordée aux rapatriements volontaires des fonds détournés et la confiscation pure et simple des biens des fraudeurs démasqués pour alimenter un fond souverain de financement des entrepreneurs ;

13 Mise en place d'un véritable processus de réconciliation nationale et de prévention des crises.





Contacts : Email : togodebout@togodebout.info

Tél. France : +336 14 88 31 21

Site web : <http://www.togodebout.info/>

FB : <https://www.facebook.com/TogoDeboutPourLaLiberte/>